

Saint-Denis, le 17 juin 2021

**Le Directeur général de l'ARS d'Ile-de-France  
à  
Monsieur le Préfet du Val d'Oise**

**Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19**

Par courrier électronique en date du 17 juin 2021, vous m'avez saisi pour avis sur un projet d'arrêté visant à mettre en place de nouvelles mesures afin d'enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19.

**1. Evolution des indicateurs épidémiologiques en Ile-de-France et dans le Val d'Oise**

La situation épidémique en Ile-de-France, si elle s'améliore nettement, reste sur des niveaux de circulation virale importants.

Depuis début janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021, le taux d'incidence<sup>1</sup> et le taux de positivité<sup>2</sup> en Ile-de-France ont connu une augmentation constante et importante. Depuis le 31 mars, on observe une diminution des indicateurs épidémiologiques de circulation virale. Le 16 juin (calculs sur la semaine allant du 6 au 12 juin 2021), le taux d'incidence brut s'élève à 52,0 cas confirmés pour 100 000 habitants et le taux de tests RT-PCR positifs à 1,4 % sur la région.

Dans le Val d'Oise, l'incidence brute s'élève à ce jour à 60,7 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 2,2 %.

La persistance de la circulation du virus sur l'ensemble de la région a au demeurant encore un impact sur les hospitalisations, en particulier sur les services de réanimation et de soins critiques. Au 31 mai, 2817 patients sont hospitalisés dans la région en raison de la Covid-19, dont 553 en réanimation. Le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid+ s'élève à 49,3 % de l'ensemble des lits de réanimation, de surveillance continue et de soins critiques. Rapporté au nombre de lits de réanimation issus de l'enquête annuelle 2019, le nombre de cas de Covid-19 représente actuellement 23,3 %.

En outre, l'apparition des mutations au virus de la Covid-19 fait craindre une cinétique de l'épidémie plus rapide que la souche historique. En Île-de-France, pour la période du 2 au 8 juin, 9,6 % des tests positifs ont été analysés par RT-PCR de criblage qui permettent de repérer la présence d'un variant. Parmi ces tests criblés, 50,0 % correspondaient au variant 20I/591Y.V1 (britannique) et 8,6 % au variant 20J/501Y.V2 (sud-africain) ou 20H/501Y.V3 (brésilien).

**2. Mesure envisagée**

Dans ce contexte de persistance de la circulation virale, de pression sur les hôpitaux et l'apparition des variants (Alpha, Beta et Gamma) et des mutations, le maintien des mesures de limitation de la circulation virale est nécessaire.

<sup>1</sup> Nombre de personnes testées positives sur la semaine de référence, rapporté au nombre d'habitants.

<sup>2</sup> Nombre de tests RT-PCR positifs sur la semaine de référence, rapporté au nombre de tests réalisés.

Dans ce cadre, vous envisagez de prendre la mesure suivante :

- Obligation du port du masque dans l'espace public :
  - o aux abords de tous les établissements d'enseignement, dans un périmètre de cinquante mètres, aux heures d'entrées et de sorties des classes et des cours,
  - o dans l'enceinte et aux abords de toutes les gares SNCF, RATP et routières du Val-d'Oise,
  - o dans les transports en commun,
  - o aux abords de tous les lieux de culte, dans un périmètre de cinquante mètres, aux heures d'entrées et de sorties des offices et cérémonies,
  - o au sein des marchés ouverts, couverts ou forains, des brocantes et ventes au déballage
  - o au sein des rassemblements, festivals et manifestation,
  - o aux abords des centres commerciaux, les samedis,
  - o dans toutes les files d'attente spontanées ou organisées de l'espace public.

Cette mesure a vocation à s'appliquer à compter du 17 juin jusqu'au 31 août 2021.

Elle vise au respect des mesures barrières et à limiter les situations propices aux contacts à risque de transmission, dans les zones les plus densément peuplées. Elle permet ainsi de lutter contre la propagation du virus.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émet un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France



Aurélien ROUSSEAU